

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1^{er} mars 2021 à 20h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

En raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient sans la présence du public. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

32-03-2021

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2021;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2020-2021 : Rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève;
6. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
7. Demande de report des élections municipales en mai 2022;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement G-100.1;
9. Quote-part 2021 de la Régie intermunicipale de Roxton;
10. Unis pour la faune – Demande d'appui;
11. Liste des comptes;
12. Divers :
 - 12.1. Acquisition du module de paie PG Solutions;
 - 12.2. Autorisation de quittance et transaction propriété 8242-02-1985;

13. Rapport des comités;
14. Correspondance;
15. Questions de l'assemblée;
16. Levée de l'assemblée.

33-03-2021

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 février 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

34-03-2021

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

35-03-2021

5. **Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2020-2021 : Rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE le Club 3 & 4 roues adresse une demande pour le droit de passage sur le rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève pour la saison 2020-2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la municipalité est d'accord à leur accorder le droit de passage mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :
 - o Un nouveau contrat de droit de passage d'une durée d'un an devra être signé entre les deux parties;
 - o Une preuve que le Club 3 & 4 roues est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars;
 - o tel que stipulé aux règlements 192-2004, 226-2007 et 269-2011 la signalisation est aux frais du Club 3 & 4 roues;
- que le maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le droit de passage si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées.
- Qu'une demande soit adressée aux représentants du Club 3-4 roues afin de leur demander de sensibiliser leurs membres à utiliser les sentiers prévus à cette fin et de respecter les limites de vitesse;

Adoptée

36-03-2021

6. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé

Adoptée

37-03-2021

6. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de 9232-5679 Québec inc. (Guillaume Lavallée)**

CONSIDÉRANT QUE 9232-5679 Québec inc. représentée par M. Guillaume Lavallée désire soumettre une demande à la CPTAQ pour la propriété ayant le matricule 8447-20-3814;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande dans le but de finaliser l'autorisation 405239 du 24 septembre 2014, qui avait été accordée pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à permettre d'exporter un volume d'environ 5000 T.M. de pierre concassée du site et de remettre en culture la zone résiduelle touchée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation et de concassage sont complétés depuis longtemps et qu'il ne reste qu'à exporter le matériel excédentaire et réhabiliter le site;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a fait l'objet d'un appui de la municipalité, résolution no. 26-02-2020 adoptée le 3 février 2020 et d'une autorisation portant le numéro 426876 le 29 juillet 2020 mais les conditions émises par la Commission n'ont pas été respectées;

CONSIDÉRANT QUE M. Lavallée soumet à nouveau la demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Guillaume Lavallée et de la recommander à la CPTAQ.

Adoptée

38-03-2021

7. **Demande de report des élections municipales en mai 2022**

CONSIDÉRANT la résolution 25-02-2021 adoptée par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot portant sur une demande au gouvernement du Québec de remettre l'élection municipale de novembre 2021 au mois de mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 sévit toujours et que les mesures sanitaires mises en place et ayant un impact sur le déroulement d'une élection pourraient demeurer jusqu'à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE suivant une élection en novembre la première démarche d'un nouveau conseil municipal est d'adopter un budget;

CONSIDÉRANT QUE le report de l'élection municipale en mai 2022 aurait pour avantage de permettre à un nouveau conseil de prendre connaissance des dossiers actifs, des enjeux municipaux, des réalités financières et de développer une orientation avant d'avoir à se prononcer sur l'adoption d'un budget;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil demande au gouvernement du Québec et au directeur général des élections du Québec de reporter la date de l'élection municipale du 7 novembre 2021 au mois de mai 2022. Que la présente résolution soit transmise pour considération et demande de soutien auprès de M. André Lamontagne, député provincial de la circonscription de Johnson, la MRC d'Acton, la MRC des Maskoutains, les municipalités de la MRC d'Acton et des Maskoutains, le MAMH, la FQM, l'ADMQ et l'UMQ.

Adoptée

8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement G-100.1**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beauregard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement général de la Municipalité du Canton de Roxton G-100.1 sera présenté pour adoption. M. Éric Beauregard procède également au dépôt du projet de règlement.

39-03-2021

9. **Quote-part 2021 de la Régie intermunicipale de Roxton**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de la deuxième partie de la quote-part 2021 de la Régie intermunicipale de Roxton au montant de 6 175 \$.

Adoptée

40-03-2021

10. **Unis pour la faune – Demande d’appui**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU’au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendu est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU’UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu’environ 72 % des chasseurs sont favorables à l’introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d’un mâle de moins de trois pointes d’un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d’une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l’article 55 de la loi sur l’aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d’inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu’il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ce qui suit :

QUE la municipalité du Canton de Roxton appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée

41-03-2021

11. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 109 682.95 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

42-03-2021

12.1 **Acquisition du module de paie PG Solutions**

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition du module de paie PG Solutions au coût de 8 000 \$. Que ce montant inclut un frais récurrent annuel de 945\$.

Adoptée

43-03-2021

12.2 **Autorisation de quittance et transaction propriété 8242-02-1985**

CONSIDÉRANT QU'un litige perdure entre la municipalité et les propriétaires de la propriété portant le matricule 8242-02-1985 quant au respect du Règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet de quittance et transaction présenté dans le but de régler à l'amiable le différend qui les oppose et ainsi prévenir un litige judiciaire long et coûteux pour les parties le tout, sans préjudice, ni aucune admission, mais uniquement dans le but d'acheter la paix;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le projet de quittance et transaction conditionnellement à ce que les termes « et que (nom du propriétaire) et que (nom du propriétaire) participent à la mise en vente de ces chiens sur internet » soient enlevées au 9^{ème} « Attendu ».

Adoptée

44-03-2021

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 46.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.